

POUR Y VOIR PLUS CLAIR...

ACCOMPAGNER LA SCOLARITE

- PRIMAIRES -
- MATERNELLES -



Au printemps 2011, initié et accompagné par l'ESCDD (Espace social et culturel du Diois), un groupe de parents, d'enseignants et de bénévoles s'est mis autour de la table pour réfléchir aux questions de scolarité et d'éducation dans le Diois. Le groupe a ressenti l'envie et le besoin de créer du lien entre tous les adultes qui agissent aux côtés des élèves : les parents, les enseignants, les associations et les différents professionnels du territoire. C'est ainsi qu'est né ce guide ! Nous souhaitons qu'il informe mais surtout qu'il soit le liant entre tous qui permettra d'accompagner au mieux les enfants du Diois dans leur scolarité. Mais le chantier n'est pas fini, le groupe Scolarité et Éducation va continuer sa réflexion. N'hésitez pas à nous rejoindre, le groupe est ouvert à tous !

Pour que ce guide vive et évolue,
n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques

par mail : noelie.burellier@escdd.fr

par téléphone : 04 75 22 20 45

par courrier : ESCDD - place de l'Évêché, 26150 Die



Communauté des Communes du Diois



SOMMAIRE

DANS L'ÉCOLE

LES DISPOSITIFS 2

l'étude
l'aide personnalisée
le RASED
le PAI, le PPS

LES INTERLOCUTEURS 4

l'enseignant
le directeur de l'école
les parents délégués
l'enseignant spécialisé
le psychologue scolaire

HORS L'ÉCOLE

LES RESSOURCES 6

l'orthophoniste
le CMP
le médecin de famille
l'accompagnement scolaire ESCDD
Graine de Savoir
le Secours Populaire
l'APEDA

ADRESSES... 10

L'ÉTUDE

QUOI ?

Temps d'accueil des enfants après les cours durant lequel ils peuvent goûter et être accompagnés dans leurs devoirs.

QUAND ?

Après 16h30 et jusqu'à 18h00 (en fonction des écoles).

OÙ ?

Au sein de certaines écoles.

COMMENT ?

Accueil assuré par des animateurs ou des enseignants, selon les écoles.

QUI ?

Inscription auprès du directeur de l'école.

COMBIEN ?

Payante ou gratuite selon les écoles.

L'AIDE PERSONNALISÉE

QUOI ?

Aide ponctuelle aux apprentissages. En petits groupes.

QUAND ?

Hors temps scolaire (avant la classe, durant la pause de midi ou après la classe, selon les écoles).

OÙ ?

Dans l'école.

COMMENT ?

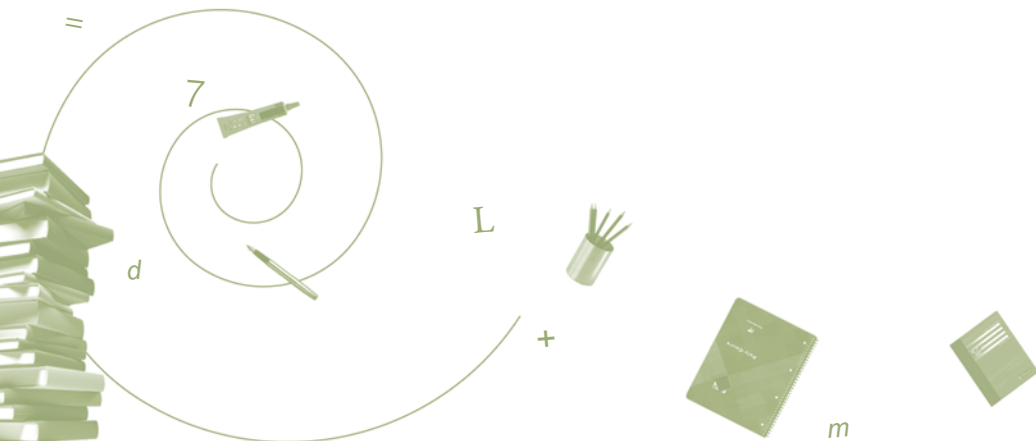
Assurée par un enseignant, celui de l'élève ou non.

QUI ?

Proposée par l'enseignant de l'élève à ses parents, suite aux évaluations.

COMBIEN ?

Facultative et gratuite.



LE RÉSEAU D'AIDE [RASED]

QUOI ?

Élèves, familles et enseignants peuvent prendre contact avec le Rased pour **toutes les questions liées aux apprentissages** (troubles de l'apprentissage, précocité, handicap, problématiques relationnelles et/ou familiales...), C'est un lieu ressource, **d'écoute, d'évaluation, d'orientation, de coordination et de médiation**. Les enseignants du Rased accompagnent à l'intérieur de l'école **les élèves dont les difficultés scolaires et/ou personnelles persistent**. La prise en charge peut être individuelle ou en petits groupes. Un temps d'écoute (Sésame) est proposé aux élèves pendant les récréations, à l'école Chabestan.

QUAND ?

Sur le temps scolaire.

OÙ ?

En classe ou dans les locaux du Rased.

COMMENT ?

À la demande de l'enseignant, des parents ou de l'élève en contactant le Rased : 04 75 22 15 22.

QUI ?

Deux enseignants spécialisés et une psychologue scolaire.

COMBIEN ?

Gratuit.

%

R

... IL EXISTE AUSSI

le PAI

[Projet d'Accueil Individualisé]

Il est destiné à faciliter la scolarisation des élèves ayant **des besoins médicaux spécifiques diagnostiqués** : maladie signalée (asthme, allergie...), pathologie chronique, trouble des apprentissages (dyslexie...). Il a pour objectif l'évaluation des besoins de l'élève et la mise en place d'aménagements favorisant le bon déroulement de sa scolarité et l'administration de traitement en cas d'urgence dans l'établissement. Il est validé par le médecin scolaire.

- Contacter le directeur de l'école pour être informé et accompagné et/ou le médecin scolaire via l'infirmière scolaire (Élise Bonilla, 04 75 22 03 43) pour établir une demande.

le PPS

[Projet Personnalisé de Scolarisation]

Il a pour but de permettre la scolarisation **des enfants handicapés** dans les meilleures conditions. La demande est faite par les parents auprès de la MDPH de Valence (Maison départementale pour le handicap). Il peut permettre l'attribution d'aides financières, de matériel adapté ou de personnel supplémentaire.

- Contacter le directeur de l'école ou l'infirmière scolaire (Élise Bonilla, 04 75 22 03 43) pour être informé et accompagné et/ou la MDPH de Valence (04 75 85 88 90) pour établir une demande.

8

E

t

3



L'ENSEIGNANT DE VOTRE ENFANT

SON RÔLE ?

Il est le premier interlocuteur pour tout ce qui concerne **les apprentissages scolaires de l'enfant et la vie de classe.**

QUAND ?

À la sortie de l'école ou sur RV.

COMMENT ?

Sur rendez-vous via le carnet de liaison ou par téléphone, selon les enseignants.

LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE

SON RÔLE ?

Il est l'interlocuteur privilégié pour tout ce qui concerne **l'organisation et la vie dans l'école** (inscription, absences...) ainsi que **la santé de l'enfant.**

QUAND ?

Sur rendez-vous.

COMMENT ?

Prendre rendez-vous par téléphone ou par mail selon les écoles.

LES PARENTS DÉLÉGUÉS

LEUR RÔLE ?

Les parents délégués sont les représentants officiels des parents d'élèves, ils sont là pour **transmettre les demandes ou les remarques** des autres parents à l'école ou à la mairie. Ils assistent aux conseils d'école.

QUI ?

Des parents, élus chaque année par tous les parents d'élèves.

COMMENT ?

Le directeur de l'école tient à disposition la liste et les coordonnées des parents délégués. Selon les écoles cette liste est affichée et une boîte aux lettres leur est réservée.

A

ç

b

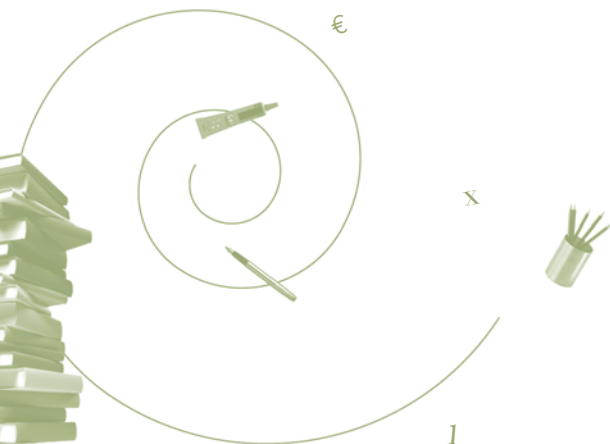
E

4

€

x

l



LE RÉSEAU D'AIDE [RASED]

L'ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ

LE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

SON RÔLE ?

L'enseignant spécialisé **aide l'élève à dépasser les difficultés qu'il éprouve dans ses apprentissages scolaires**, à maîtriser ses méthodes de travail, à prendre conscience de ses progrès. Il accompagne les élèves individuellement ou par petits groupes. Il rencontre les familles avec l'élève et coordonne les aides proposées en accord avec eux.

Il est une personne ressource pour les élèves et leur famille **pour tout ce qui concerne les apprentissages** (troubles de l'apprentissage, précocité, handicap, problématiques relationnelles et/ou familiales...). Il effectue des **bilans** et assure **l'orientation** des enfants et l'harmonisation des prises en charge (orthophoniste, PAI, PPS...).

QUAND ?

Intervient sur le temps scolaire auprès de l'enfant et peut rencontrer les familles sur le temps scolaire et hors temps scolaire.

OÙ ?

Dans la classe ou les locaux du Rased.

Dans les locaux du Rased ou dans un bureau des petites écoles.

QUI ?

Thierry Bermond et Michèle Papin.

Christine Chaffois.

COMMENT ?

À la demande des parents ou de l'enseignant, en contactant le Rased : 04 75 22 15 22.

... IL EXISTE AUSSI

Pour toutes les questions liées à la santé des élèves :

- Le médecin de PMI pour les élèves de petite et moyenne sections (Mme Dessus, Centre Médico-Social de Die 04 75 22 03 02).
- Le médecin scolaire pour les élèves de la grande section au CM2 (Mme Yung, Centre Médico-Scolaire de Crest 04 75 25 49 87).

L'ORTHOPHONISTE

SON RÔLE ?

Le rôle de l'orthophoniste est de **prévenir, dépister (bilan) et soigner les troubles de la parole et du langage oral ou écrit**. Il fait de l'accompagnement et du conseil aux apprentissages. Il peut également travailler sur la dyscalculie.

QUAND ?

Hors temps scolaire.
Dans le cadre d'un PAI (projet d'accueil individualisé), la prise en charge peut avoir lieu pendant le temps scolaire.

OÙ ?

Au cabinet, au CMP et parfois à l'école.

QUI ?

- Julie LEGAUT - 04 75 21 43 38
Rue du Collège, 26150 Die
- Anne DEPREENEUF - 04 75 22 26 76
Rue Félix-Germain, 26150 Die
- Pascale GIARDINA - 04 75 22 05 56
Rue de l'Armellerie, 26150 Die
- Sylvie ALLARD - 04 75 22 00 08
CMP - Rue Bouvier, 26150 Die

COMMENT ?

Prendre rendez-vous pour un premier entretien et un bilan orthophonique. Pour une prise en charge par la sécurité sociale, il est nécessaire d'avoir une prescription d'un médecin.

LE CMP [CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE]

SON RÔLE ?

Accueillir gratuitement tous les enfants de moins de 16 ans présentant des difficultés affectives, psychologiques ou familiales. Consultations et entretiens pour les enfants et/ou leur famille assurés par l'équipe médicale et soignante.

QUI ?

- Dr Vaquette, Pédiopsychiatre
- Mme Blanc, Psychologue
- Mme Allard, Orthophoniste
- M. Julien, Psychomotricien
- M. Mourier, Infirmier

OÙ ?

Maison Reynaud, rue Bouvier,
26150 Die - 04 75 22 00 08

QUAND ?

Chaque mardi.
Pour les urgences, consultations possibles au Centre hospitalier Montéluger : 04 75 75 60 43

COMMENT ?

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat général : 04 75 75 60 43 pour une première rencontre avec le médecin.

COMBIEN ?

Gratuit.

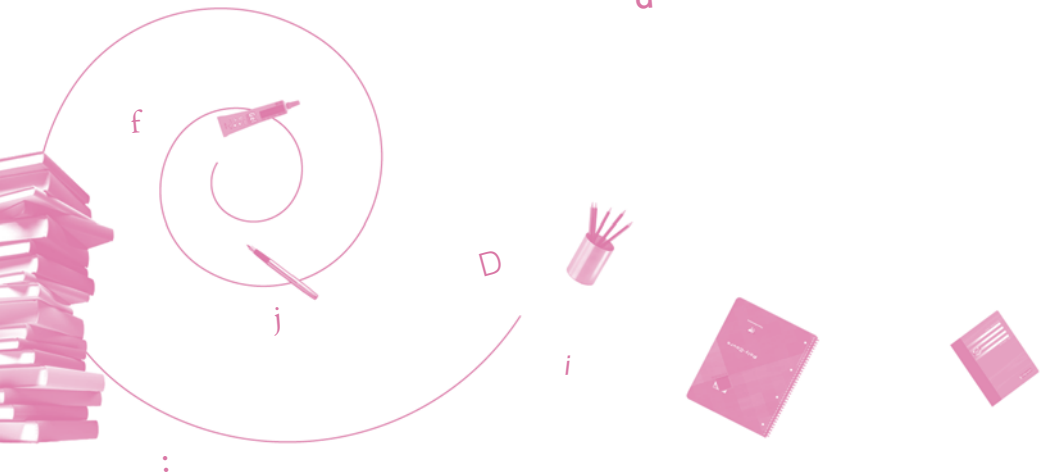
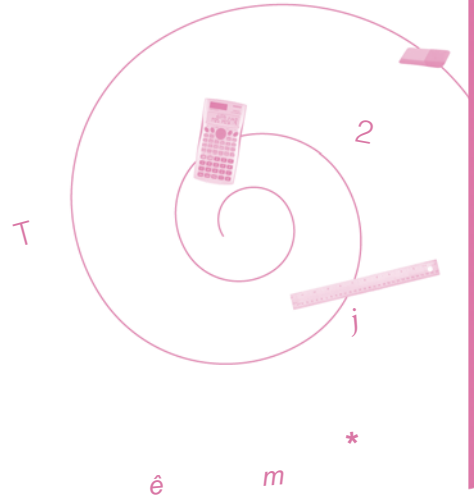
LE MÉDECIN DE FAMILLE

SON RÔLE ?

Le médecin de famille peut **écouter, diagnostiquer, conseiller et orienter** les élèves et leur famille vers d'autres professionnels (psychothérapeutes, orthophonistes...).

... IL EXISTE AUSSI

- D'autres professionnels peuvent accompagner les élèves dans leur scolarité (psychothérapeutes, thérapeutes corporels...).
- Ne pas oublier toutes les pratiques sportives, culturelles, artistiques... qui peuvent apporter à l'enfant épanouissement et équilibre.



PRIMAIRES

L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DE L'ESCDD

QUOI ?

Ateliers éducatifs pour apprendre autrement, donner du sens aux leçons et prendre confiance en soi. Selon les années, atelier lecture, jeux, histoire... En groupes de 10 enfants. Propose également durant l'année des temps d'échanges entre parents sur des thèmes en lien avec la scolarité (les devoirs, les notes, les relations entre enfants...).

QUI ?

Accompagnement assuré par des bénévoles formés et une salariée de l'ESCDD.

QUAND ?

Deux ateliers par semaine, de 16h30 à 18h00.

OÙ ?

À l'accueil de loisirs de l'ESCDD.

COMMENT ?

Prendre contact avec Noëlie Burellier à l'ESCDD : 04 75 22 20 45
Place de l'Évêché, 26150 Die
noelie.burellier@escdd.fr

COMBIEN ?

Gratuit.

PRIMAIRES

GRAINE DE SAVOIR

QUOI ?

Avec notamment l'apport de la **pédagogie Montessori** : aborder les bases indispensables à l'apprentissage scolaire (4-6 ans) et reprendre les acquisitions scolaires tout en développant la confiance en soi et en retrouvant le désir d'apprendre (6-11 ans).
Graine de savoir accueille des élèves, scolarisés ou non et des enfants handicapés.

QUI ?

Des animatrices formées à la pédagogie Montessori.

QUAND ?

- Atelier Graine d'Éveil deux matinées par semaine.
- Atelier pédagogique le mercredi matin pour 6 élèves de primaire.
- Soutien individuel : créneau horaire pouvant s'adapter à la demande.

OÙ ?

Au local de Graine de Savoir : 8, rue du Faubourg Saint-Marcel, 26150 Die.

COMMENT ?

Par téléphone 04 75 22 05 78 ou par mail grainedesavoir@laposte.net pour fixer un premier rendez-vous.

COMBIEN ?

Tarifs en fonction du quotient familial.



PRIMAIRES

LE SECOURS POPULAIRE

QUOI ?

Accompagnement scolaire individuel (devoirs et méthodologie) pour des familles bénéficiaires du Secours Populaire et/ou sur quotient familial.

QUI ?

Accompagnement assuré par des formateurs bénévoles du Secours Populaire.

QUAND ?

Toute la semaine, hors temps scolaire.

OÙ ?

Au domicile de l'élève.

COMMENT ?

Prendre contact avec le Secours Populaire : 04 75 21 02 50
Rue Sadi-Carnot, 26150 Die
spf26150@sfr.fr

COMBIEN ?

Gratuit et réservé aux familles bénéficiaires du Secours Populaire ou sur quotient familial.

... IL EXISTE AUSSI

L'APEDA

[Association de parents et professionnels pour enfants et adultes en difficultés d'apprentissage]

L'APEDA regroupe des parents et des professionnels et a pour rôle :

- **Informer et conseiller** les parents et les professionnels confrontés aux troubles de l'apprentissage (dyslexie, dyscalculie, dysphasie...).
- **Représenter les familles** dans les différentes instances et permettre une meilleure (re)connaissance de ces difficultés pour améliorer les prises en charge.

- **Conférences, débats** organisés dans toute la Drôme, à la demande.
- **Écoute téléphonique**
au 04 75 59 41 98 ou au 04 75 84 49 67
- **Groupes de parole de parents**
organisés très régulièrement les vendredis de 20h30 à 22h (selon les demandes)

Informations sur le site :

<http://perso.wanadoo.fr/apeda.drome>

- **Penser aussi au système d'entraide intergénérationnelle informel.**
Voisins, amis, familles, connaissances... certaines personnes de l'entourage peuvent apporter un soutien précieux dans la scolarité d'un enfant.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

École Chabestan Maternelle	04 75 22 06 57
École Chabestan primaire	04 75 22 05 83
École Notre Dame	04 75 22 06 68
École de Barsac	04 75 21 71 58
École de Beaurières	04 75 21 44 39
École de Bellegarde-en-Diois	04 75 21 47 07
École de Boulc	04 75 21 16 92
École de Chatillon-en-Diois	04 75 21 10 21
École de La Motte-Chalancon	04 75 27 21 00
École de Luc-en-Diois	04 75 21 34 96
École de Lus-la-Croix-Haute	04 92 58 52 64
École de Menglon	04 75 21 16 50
École de Montlaur	04 75 21 39 77
École de Pont-de-Quart	04 75 21 83 72
École de Recoubeau	04 75 21 35 97
École de Sainte-Croix	04 75 21 03 14
École de Saint-Julien-en-Quint	04 75 21 26 49
École de Saint-Nazaire-le-Désert	04 75 27 51 01
École de Valdrôme	04 75 21 47 73
RASED Die Locaux situés dans l'École Primaire Chabestan	04 75 22 15 22
RASED Nyons Locaux situés dans l'École Primaire Meyne	04 75 26 22 50
Centre Médico-Scolaire Crest	04 75 25 49 87

ASSOCIATIONS

ESCDD noelie.burellier@escdd.fr	04 75 22 20 45
Graine de Savoir grainedesavoir@laposte.net	04 75 22 05 78
Secours Populaire spf26150@sfr.fr	04 75 21 02 50
Apeda http://perso.wanadoo.fr/apeda.drome	04 75 59 41 98 / 04 75 84 49 67

CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

Die	04 75 22 00 08
Crest	04 75 25 21 00
Montéléger	04 75 75 60 43
Nyons	04 75 26 27 96

ORTHOPHONISTES

Anne DEPRENEUF - Die	04 75 22 26 76
Pascale GIARDINA - Die	04 75 22 05 56
Julie LEGAUT - Die	04 75 21 43 38
Sylvie ALLARD - CMP Die	04 75 22 00 08
Nicole BERTRAND - Nyons	04 75 26 64 73
Marie-Noëlle TROTIGNON - Saillans	06 78 26 84 35
Pascale GUERIN-FERNANDEZ - Serres	04 92 67 13 22

AUTRES ADRESSES UTILES

CAF - Service d'accompagnement social des familles 04 75 75 59 64
Écoute, échanges et accompagnement à un moment clé de la vie familiale (naissance, séparation, déménagement...).

Sur RV à l'ESCDD avec une assistante sociale de la CAF, place de l'Évêché - 26150 Die

Centre de Planification 04 75 22 05 59

Pour toutes les questions liées à la sexualité (contraception, IVG, examen gynécologique...) et à la vie de couple.

Permanence médecin et conseillère conjugale et familiale - 48, rue Émile-Laurens - 26150 Die

Centre Médico-Social (CMS) 04 75 22 03 02

Des assistantes sociales et une psychologue proposent un accompagnement social des ménages (logement, RSA, aides financières...).

Place des Cordeliers - 26150 Die

CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) 04 75 82 06 10

Un conseil juridique sur toutes les questions liées aux droits (famille, travail, social, pénal, consommation...).

Permanences 2^e et 4^e vendredi 9h30-12h30 sans RV à l'ESCDD - Place de l'Évêché - 26150 Die

Médiathèque Diois Vercors 04 75 22 22 32

Consultation et prêt d'ouvrages sur la scolarité, l'éducation et les apprentissages.

2, avenue de la Division-du-Texas - 26150 Die - <http://mediatheque.ladrome.fr>

Médiation Familiale (AEMF) 04 75 82 19 04

Aide à la résolution de conflits familiaux (divorce, séparation, rupture de lien...).

Sur rendez-vous - Rue Amédée-Rousset - 26150 Die

Point Accueil ESCDD 04 75 22 20 45

Lieu d'accueil, d'écoute et d'information sur la vie à Die et dans le Diois.

Place de l'Évêché - 26150 Die

Protection Maternelle et Infantile (PMI) 04 75 22 03 02

Deux infirmières, une psychologue et un médecin assurent l'accompagnement médico-social des enfants de moins de 6 ans.

Place des Cordeliers - 26150 Die